

BULLETIN D'INSCRIPTION DE LA KIDS RACE

Dimanche 21 juin 2026

À retourner avant le 12 juin (en ligne jusqu'au 16 juin)

Pour toute inscription, il est obligatoire d'envoyer les pièces demandées à l'Office de Tourisme Ardèche Hautes Vallées : 4B Rue St-Joseph, 07160 Le Cheylard

Nom* _____ Prénom* _____ Sexe* _____ Date de naissance* ____ / ____ / ____
Adresse _____
Code postal* _____ Ville* _____ Pays* _____
E-mail* _____
Portable* _____
Club* _____

Catégories : 8 - 10 ans 11 - 14 ans

- Licence FFC ou UFOLEP (multisports +), autorisant la pratique du cyclisme ou du VTT en compétition
 Non licencié (certificat médical OBLIGATOIRE « d'aptitude à la pratique du VTT en compétition » de moins d'un an à la date de l'épreuve)

Tarif : 12 €. Chèque à établir à l'ordre de « Val'Eyrieux Tourisme ».

Parcours : pour les 8 à 10 ans : 3 km / pour les 11 à 14 ans : 4 km

Retrait des dossards : vendredi 19 juin de 8 h à 12 h à l'Office de tourisme du Cheylard ou dimanche 21 juin de 8 h à 9 h au Château de la Chèze.

Départ : 9 h 15 au Château de la Chèze au Cheylard (07160). Arrivée au point de départ.

Parking obligatoire fléché sur la zone d'Aric à 700 mètres du départ.

Possibilité de restauration sur place auprès du club de rugby.

> Tarifs repas : de 8 à 14 ans : 10 €. À partir de 15 ans et accompagnateur : 14 €

JE M'ENGAGE À* :

- Accepter l'intégralité du règlement de l'épreuve ci-contre et en accepter les conditions ;
 Fournir le bulletin d'inscription dûment complété, accompagné du règlement ;
 Envoyer une copie de ma licence avec mention « VTT en compétition »
OU envoyer un certificat médical de moins d'un an avec la mention « apte à la pratique du VTT en compétition »
 Fournir une autorisation parentale (modèle sur le site internet) ;

Date* :

Signature* :

*Champs obligatoires

LA MINI RACE VTT - DIMANCHE 21 JUIN

Sur une boucle balisée de 200 m autour du château, les 3 - 7 ans pourront s'éclater en découvrant les joies du VTT grâce à des modules à franchir, de 10 h à 12 h. Parcours gratuit sans inscription, accompagné des parents et sous leur responsabilité.

LE RÈGLEMENT DE LA KID RACE

baskets. L'organisation se réserve le droit de refuser le départ d'un enfant dont la tenue ne serait pas adaptée, et qui risquerait de porter atteinte à son intégrité physique.

L'organisateur ne pourra être tenu responsable en cas de vol de matériel.

8 Classement : les trois premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Récompenses : les enfants qui auront accompli l'intégralité du circuit se verront attribuer un cadeau souvenir.

9 Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance responsabilité civile. Il est fortement recommandé aux participants de souscrire personnellement un contrat d'assurance « individuelle accident ».

10 Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les parents autorisent l'organisateur à utiliser l'image de l'enfant pour tous clichés ou toutes vidéos pris sur la course, qui serviront à la promotion et à la publicité de la course sous toutes ses formes (films, vidéos, photos, journaux, internet etc.). Conformément aux nouvelles dispositions relatives au respect de la vie privée, les personnes ne souhaitant pas que leur enfant soit pris en photo doivent informer l'organisateur par écrit.

11 La participation des enfants se fait sous la responsabilité des parents. Ces derniers reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en acceptent les clauses.

